

Fiche réponse :

Focus sur le fonctionnement de la justice française

1 Tous les documents

En vous servant des documents, identifiez les différents tribunaux qui ont été appelés à se prononcer dans l'affaire A.D. contre les C*** ? Comment expliquez-vous qu'il y ait eu plusieurs décisions rendues par différents tribunaux ?

- Le document 1 rend compte de la décision prise en premier ressort par le conseil de prud'hommes de Paris.
- Comme on le lit dans le document 2, les C*** ont fait appel de cette première décision, c'est à dire qu'ils ont demandé à ce que la question soit réexaminée par une juridiction supérieure, la cour d'appel de Paris en l'occurrence.
- C'est alors A.D. qui a demandé à ce que la question soit réexaminée par une juridiction supérieure. Elle a pour cela formé un pourvoi en cassation (afin que la décision rendue par le tribunal précédent soit annulée).

2 Documents 1, 2 et 3

Reformulez en une ou deux phrases les trois jugements rendus dans le cadre de l'affaire A.D. contre les C*** (documents 1, 2 et 3). À chaque fois, essayez de déterminer quelle partie semble l'emporter.

- Document 1 : le conseil de prud'hommes se juge compétent pour le règlement du litige, prend en compte la demande d'A.D. mais ne tranche pas et prévoit de lancer une enquête pour régler l'affaire. C'est donc une demie victoire pour A.D.
- Document 2 : La cour d'appel de Paris estime que l'affaire pose problème car elle met en avant une contradiction entre plusieurs textes de loi. Avant de régler le litige qui oppose A.D. aux C***, il faut donc que cette contradiction (cette « question préjudicielle » ainsi que le formule le texte) soit résolue par la justice administrative. Cette décision est à l'avantage des C***.
- Document 3 : Le Cour de cassation rejette la demande d'A.D. et confirme ainsi la décision de la cour d'appel : avant de régler le litige qui oppose A.D. aux C***, il va falloir que la justice administrative résolve la contradiction dans la loi mise en lumière par l'affaire. Là encore, cette décision est plutôt à l'avantage des C***.

3 Document 2

D'après le document 2, à quelle branche de la justice la cour d'appel de Paris demande-t-elle un avis et pour quelle raison ? Quelles conséquences cette demande va-t-elle avoir sur le règlement de l'affaire selon vous ?

- La cour d'appel de Paris demande l'avis de la justice administrative pour résoudre la contradiction qui existe entre les différents textes de loi. Ce n'est que lorsque cette contradiction aura été résolue que le litige qui oppose A.D. aux C*** pourra être tranché.
- Le fait de renvoyer l'affaire à la justice administrative va considérablement rallonger le temps de règlement du litige et occasionner de nouveaux frais. Tout cela est susceptible de décourager A.D. qui n'aura pas forcément assez d'argent ni d'énergie à y consacrer (en fait si...) alors que les C*** ont au contraire à leur disposition des spécialistes du droit et d'importantes ressources financières (ainsi que le rappelle d'ailleurs la fin du document 2).